



👉 A retenir

- ➡ Cette formation est destinée aux élus d'Indre et du Cher
- ➡ Elle se tiendra le 17 octobre 2024 de 9h à 16 h, à la salle des fêtes de Bannegon (18210), 6 rue des grands jardins, suivi d'une visite commentée en forêt d'Arpheuilles
- ➡ Le déjeuner aura lieu à l'auberge du bois d'Arpheuilles (18200). Inscription indispensable. Compter environ 20 euros pour les non adhérents.
- ➡ Inscription ouverte jusqu'au 3 octobre auprès de Jean Marie DELEUZE, président de l'association départementale des Communes forestières d'Indre et Cher tél : 06 86 03 35 60 ; cofor18-36@orange.fr ou maireverneuil@orange.fr

👉 Objectifs

Objectif général

Être un acteur éclairé de la filière forêt bois sur son territoire

Objectifs opérationnels :

- Repérer le contexte forestier français et sa législation
- Expliquer les atouts de la forêt et de la filière bois pour son territoire
- Repérer comment l' élu peut agir sur son territoire en faveur de la forêt et du bois et comment la Fédération des Communes forestières peut l'accompagner

PROGRAMME

Le 17 octobre de 9h à 16h

Formatrice : Isabelle Vergne, FNCOFOR ;

Intervenants ONF pour la visite en forêt

- 9h00 - 9h20 : **Introduction et présentation du programme et des objectifs**
Accueil,
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation
Présentation des Communes forestières
Méthodologie : présentation de la formation par la formatrice et tour de table + question : comment votre forêt est-elle aujourd'hui impactée par le changement climatique ?
- 9h20 – 9h50 : **La forêt et sa multifonctionnalité placée sous la protection de la Nation**
Le code forestier
Les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt
La gestion durable des forêts privées
La gestion durable des forêts publiques
Méthodologie : interaction à partir de photos, apports théoriques
- 9h50 - 10h40 : **La forêt française et le changement climatique**
Données sur la forêt française
La forêt subit le changement climatique
La forêt contribue à atténuer le changement climatique
Méthodologie : Quiz et apports théoriques
- 10h40– 11h00 **PAUSE**
- 11h00 - 12h30 : **Les différents rôles de l' élu vis-à-vis de la forêt et du bois**
L' élu propriétaire de forêt
L' élu aménageur du territoire
L' élu maitre d' ouvrage
L' élu, responsable de la sécurité publique :
L' élu, médiateur
Méthodologie : Réflexion autour des différentes modalités d' action de la commune sur chaque thématique et apports théoriques.
- 12h30– 14h00 **REPAS**
- 14h00 - 15h50 **Visite commentée en forêt d'Arpheuilles**
La multifonctionnalité de la forêt et le rôle de l' élu
L' impact du changement climatique sur les essences du territoire
Méthodologie : Visite commentée en forêt
- 15h50 – 16h00 **Evaluation et conclusion**

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières

Date, horaire et lieux de la formation

Formation du 17 octobre 2024 qui se déroulera en deux temps :

- de 9h à 12h00, salle des fêtes de Bannegon (18 210), 6 rue des grands jardins
- de 14h à 16h en forêt d'Arpheuilles

Le repas se tiendra à l'auberge du bois d'Arpheuilles

Contact

Contact inscription : Jean-Marie DELEUZE, président de l'association départementale de Cher et Indre, 06 86 03 35 60 ; maireverneuil@orange.fr ou cofor18-36@orange.fr

☞ **Contacter Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation ou à son accès aux personnes en situation de handicap.** isabelle.vergne@communesforestieres.org , 06 78 57 34 98

Durée

5h00 de formation

Coût pour le stagiaire

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par l'IFFC, qui est l'organisme de formation de la Fédération

Le repas aura lieu à l'auberge du bois d'Arpheuilles. L'inscription préalable est obligatoire.

Les frais de repas des adhérents sont pris en charge par l'association départementale des Communes forestières d'Indre et Cher qui organise la formation. Pour les non adhérents, compter environ 20 euros pour le repas.

Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Formatrice

Isabelle Vergne, chargée de mission formation à la FNCOFOR. Isabelle Vergne co animé à plusieurs reprises la formation 'la forêt, ressource d'un territoire : enjeux et usages' et a conçu et animé cette formation.

Public visé :

Les élus référents des communes situés sur le territoire de la Charte forestières de territoire

Pré requis :

Ces formations sans prérequis supposent néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière

Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php

☞ Pour s'inscrire :

Contactez Jean-Marie DELEUZE, Président de l'association départementale de Cher et Indre, 06 86 03 35 60 ; maireverneuil@orange.fr ou cofor18-36@orange.fr

☞ Avant le 3 octobre. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes inscrites seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

federation@communesforestieres.org